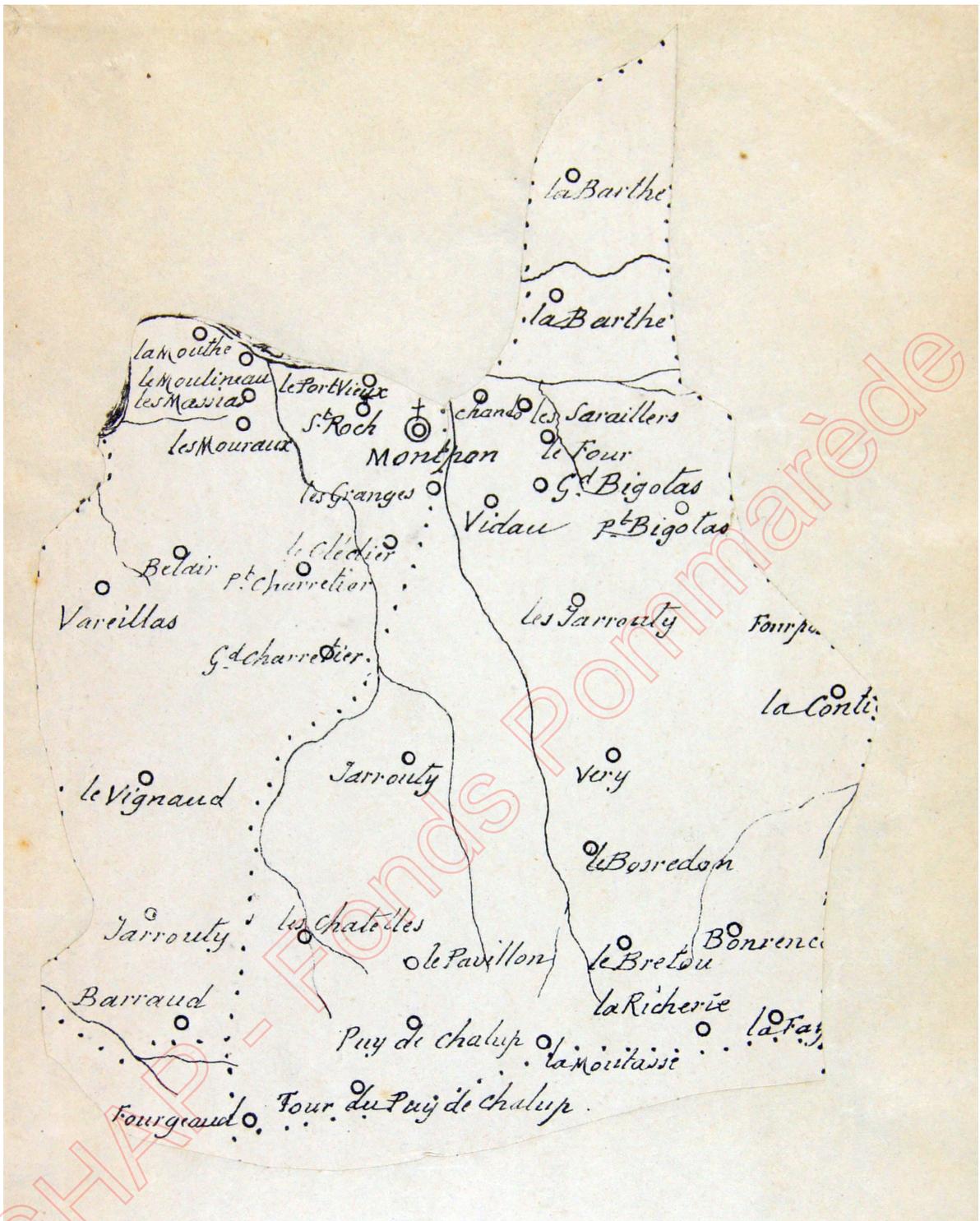


Chanoine Brugière

Montpon



Société Historique et Archéologique du Périgord
Fonds Pommarède



SHYPO

28. le bourg. Chandean. 1/4E. Quatre Vents. 3/450.
 Barraud. 3/450. 6. L'Écluse. 1/20. les Savalliers. 1/4E.
 les Barthes. 1EM. 4 Bourgeaud. 450. 3 5 St Roch. 1/40.
 Bélaire. 1/40S. 4 les Granges. 1/4S. à la Tour (du Fay de Chalup) 1/4S.
 Bigot (G. Pt) 1/4SE. 16 Jarrowity 1/4SE. 4. le Terny (union) 1/46.
 Bosredon. 3SE. 3 les Massias. 1/40. Varillas. 20S. 7
 les Bretons. 3SE. 7 le Moulineau. 1EM. 9 Very. 2/4SE. 10
 St Charrelles. 250. 15 les Nouveaux (union) 1/40. Le Vignaud. 2/450. 9
 Pt Charrelles. 150. 15 la Moutasse. 4S. 3 Vidau (B) 1SE.
 les Chatelles. 3/4S. 4 la Mouthe. 1/40N. la Bouine (union)
 & Chalup (Puy de) 45 le Pavillon. 3/4S. (St Jammet & Union)
 le Clédier. 1/4S. 2 la Picquerie. 4SE. 4 sur les bords de l'Isle.
 La Contée. 3SE. 1 Le Port Vieux. 1/4NU.

paroisse HB) - Cures de Montfront
 Clément. Couste. B. de Vassal. 1833. 42.
 Beaujeux. Simon. Sacoste. 1842. 46.
 Raisonjeux. Duchoux. 1803. 12. Clavel. 184E. 50.
 Cady. Dubut. 1818. 19. Malaurie. 1850. 69.
 Garcelon. Pachot. Parrot. 1869. 89.
 Mareau. Breton desserv. -
 Penuid. Bouny. 1872. 33. -
 Coulounieix 25 mars 1889. H Brugère. d 22. d 22.

Montfront
 Lamarque. . . 1808
 Durand Maisonneuve. 1816
 Sacroze Félix. - 1831
 Lamarque. . . 1843
 Léonardon. . . 1849
 Sacroze. . . 1871
 Brugère. . . 1876
 Léonardon. . . 1875
 Brugère Aurélien. 1879

Montpont, 2200 habitants dont 1.000 environ ?
dans la ville; 600 communicants, dont 150 h.
1.848 hectares; 25^m 129^m altitude; chef lieu de
canton à 3 1/4 de Ribérac; 56^{km} de Périgueux.
Revenus de la Commune en 1884: 162,74 X 26.
Revenus de la fabrique en 1881: 2.517^{fr} (ord. 1759^{fr})
Revenus du Bureau de Bienfaisance en 1884: 828^{fr}

Sol. Mollasse. Alluvions.
Montpont est une petite ville située dans une
plaine fertile sur la rive gauche de l'Ille
avec un pont qui la met en communication
avec la Dordogne. Il se tient des marchés tous
les mercredis et des foires les premiers mercre-
dis des mois de février, mars, avril, mai oc-
tobre et novembre. Il n'y eut jusqu'à la
Révolution que trois foires annuelles qui
avaient lieu le 1^{er} mercredi d'avril le jour
de s^{te} Catherine (25 novembre) et le jour de
la fête de S^t Simon et S^t Jude apôtres (28
octobre). Le Commerce de Montpont consiste
principalement en vente de bœufs, veaux,
cochons, châtaignes, bois. Il y a une pape-
terie où l'on fabrique le papier d'emballage.
La ville possède de nombreux magasins qui

pourraient suffire à tous les besoins des habitants de la localité et des communes voisines. Les hôtels, cafés et auberges y sont malheureusement trop fréquentes, aussi leur nombre y croît de jour en jour, au grand détriment de l'esprit de famille. La commune de Montpont est arrosée par la rivière de l'Isle et par les ruisseaux du Chaval ou de la Boutouyre; des Srailliers ou des Pisserates et celui de Massias. Il y a trois étangs à gauche de la route de St-Méard-de-Curçon non loin des Tarroutys. L'air est très sain.

Rues?
Origines (voy. dictionn. de Gourques); «Castellum de Montpao en la salla Comtal n 1170 (Cartul. de Chancelade); «Montepavo» 1178 (Confirmation des bénéfices de St-Astier par Alexandre III); «Montpao» (F. XII^e); «Montpao» 1273 (Notice de Wolfenbüttel); «Montpavon» (Cartul. de la Saive, p. 102); «Montpavo» 1364 (Esp. 10, Chatell.); «Castellum Montpauis» 1439 (Esp.); «Montpauon» 1533 (Grands jours tenus à Périgueux) etc. Etymologie. D'après les documents cités plus haut l'étymologie de Montpont est *Montpavon*, montagne du *pavon* et devrait s'écrire *Montpavon*. C'est le sentiment le plus commun embrassé par les érudits MM. Ph. de Borredon, Desalles etc. etc.

Délimitation. Jusqu'en 1824 Montpont n'était ni commune ni paroisse, mais dépendait de la commune et paroisse de Ménéstérol (voir l'ordonnance pour la paroisse?) (Archiv. de la Dord.) L'ordonnance du 20 août 1824 porte Art. 1^{er} La section de Ménéstérol faisant actuellement partie de la commune de Montpont... est distraite de cette commune et érigée en commune particulière à laquelle est réunie celle de Montignac sur Vauclaire. Le chef lieu en est fixé à Ménéstérol-Montignac; les registres et papiers de Montignac y seront rassemblés.

Art. 2. Le Préfet procédera sans délai à la nomination du Maire, adjoint et conseillers municipaux de la nouvelle communauté.

Art. 4. La limite entre la commune de Ménéstérol-Montignac et celle de Montpont est fixée par la rivière de Sisle, la limite entre la commune de Montpont et celle de St-Martial-d'Artenac est fixée par la chaussée aboutissant de la rivière de l'Isle à la route royale de Bordeaux à Périgueux, par cette route et par le chemin de Montpont à St-Sauveur suivant la ligne jaune figurée sur le plan ci-joint. En conséquence le territoire

sité au nord de la rivière sera exclusive-
ment imposé dans la commune de Mé-
nestrel, le territoire et les habitations à
l'ouest de la ligne jaune seront de même
exclusivement irrigués dans la commu-
ne de Montpont sans préjudice des droits
d'usage ou autres, qu'elles pourraient avoir.)
- Un vicariat a été établi à Montpont par
ordonnance du 14 novembre 1846.

Titulaire et Patronne: Notre-Dame de l'As-
sompion 15 août (Statist. de l'Evêché) -
(M. de Gourgues dit dans son dictionn. top.
& vocable Notre-Dame et Patron S. Jean-Bap-
tiste.) L'église de Montpont est récente, sans
style et trop petite pour sa nombreuse et
intéressante population. Elle renferme
cependant une œuvre d'art qui captive
l'attention des connaisseurs: c'est un ca-
dre renfermant une tapisserie des Gobelins
laquelle représente l'agonie de Jésus au
Jardin des Oliviers. - (Reconstruite en 1833) *.

L'église possède deux cloches: sur la cloche
de l'horloge qui était autrefois celle d'u-
ne ancienne chapelle consacrée à St Roch
et située au faubourg qui porte encore au-
jourd'hui ce nom on lit l'inscription
suivante:

«L'an 1603 Anovel Dupont intendant des
affaires de messire Jehan Frederit de Foix
m'a fait faire du regne de Henry IV roy
de France et de Navarre.»
(J'ai relevé cette inscription sur place, celle
donnée au Bulletin Archéologique X, 33 est
fautive. H. B.)

Inscription de la 2^e cloche: Poids 700 liv.
«Fait l'an 1831 pour la ville de Montpont
par la munificence de M. Pierre Durand
Lajarthe docteur en médecine et par les
soins de M. Pierre Durand Maisonneuve
avocat et maire de la ville. Fabrique
de S. T. P. Ampoulange à Bordeaux.»

Cimetière à 540 mètres. 20 septembre 1846. Acte
revenu Simon notaire portant vente par MM.
Michel Brugière et Pierre Lagrange d'une
étendue de 34 ares 18 centiares de terrain
pour y transférer le cimetière, moyennant 1000
Presbytère à quelques pas de l'église. 8 pièces
avec dépendances et 4 petits carreaux de
jardin.

* (Archiv. de la Dord. série O) Montpont 21 avril
1833. Adjudication des travaux pour la
reconstruction de l'église et du presbytère
en faveur de S. Guinot moyennant 17.112^{fr}

16 avril 1848 adjudication des travaux d'agrandissement de l'église en faveur du S^r Montet Jean maçon moyennant 3.600^{fr}

5 janvier 1849. Acte retenu Desfarge notaire à Montpont portant vente par la dame Marie Louise de Casenave épouse et autorisée de M^r Théodore Pontou en faveur de la commune d'une maison, cour et jardin situés rue S^{te} Toy près de l'église... moyennant 7.000^{fr}. lesdits immeubles destinés à servir de presbytère. - (Archiv. ibid.) Une délibération en date du 24 février 1861 adopta un projet de construction du presbytère sur un emplacement appartenant à la commune situé près de l'église dont la dépense est évaluée à 18.480^{fr}. on vota 12.000^{fr}.

3 écoles, dont l'une dirigée par les sœurs de S^{te} Marthe (voy. l'hospice etc.)
15 mendiants, 10 enfants assistés. -
Confréries du Rosaire, du Sacri-Cœur, du Scapuel.
Bureau de Bienfaisance, Société des Ouvriers
L'hôpital a 2.020^{fr} de rentes; le Bureau de Bienfaisance a 296^{fr} et une souscription volontaire de 700^{fr}.

Une quinzième de cabarets; 4 cafés.
Guillaume de Montberon, évêque de Périgueux donna au chapitre de S^t Astier l'église de S^t Pierre de Nouvic et la chapelle de Montpont (1061-1093). Jusqu'au Concordat Montpont n'a été qu'une section de la paroisse de Ménétyrol. - Pour le civil Montpont fut pendant la Révolution choisi comme le siège d'une justice de paix - Historique. En 1365 la châtellenie de Montpont dont le siège était au château du Puy de Chalup comprenait les paroisses suivantes:
P. S^t Laurentii. (Fonds Sospine t. 82) -

P. de Montanhaco.
P. de Menepleto.
P. S^t Antonii de Pison.
P. de yguranda.
P. de Monestyrallis.
P. S^t Saluatoris de Sarda.
P. S^t Saluannis.
P. de Bella moyeto.
P. S^t Michaelis de Dupla.
P. S^t Bartholomey.
P. de Eschornhaco.
P. S^t Bibiani.
P. S^t Marcialis.
P. de Gallo tosta.
P. S^t Romerii.
P. Hospitalis de Buzes.
P. de Servenchis.
P. de Sariniera.

Montpont en 1502. Extrait d'un mémoire du seigneur d'Albret contre la dame de Montresor (Chroniqueur année 1854, p. 137 et 138)
«Montpauon. Plus tôt village que ville, point de faubourg, dix à douze maisons du côté de Musidan et cinq à six du côté du pont. Point de château, une maison bâtie par le comte depuis qu'il en est le seigneur.

Les habitants ont peine à trouver leur existence tout le long de l'année et ne payent

aucuns droits; il n'y a point d'autre maison noble que celle du comte, bien qu'autrefois il y eut trois chevaliers qui demouraient aux trois Mothes dont l'un se ferait appeler Guillaume de Montpaon, duquel le seigneur de Cussac se disait avoir le droit, et disait que lui et les deux autres chevaliers avaient avec le comte part, et autant que ledit comte, en la justice et piage dudit lieu, mais Monseigneur a acquis ledit droit.

Le chateau du comte en la seigneurie de Montpaon était autrefois au lieu du Petit-Montignac près l'église et maison des religieux de Vanclaire, mais tous deux par les ennemis anciens furent abattus...

Il n'y eut du temps de messeigneurs Jean et Guillaume, Montpaon était désert et inhabité, et n'y demourait que les cerfs, biches, chevreaux, lièvres, porcs-sangliers et autres bêtes sauvages, et toute l'adite seigneurie ne valait pas dix livres de rentes... et a été augmentée et améliorée par l'industrie, peine et diligence de monseigneur et à grands frais, etc. (Chroniqueur 1854. p.138) Gouverneurs de la seigneurie de Montpaon nommés successivement par le comte: Bertrand de Sur; - Jean de Sur, son fils; Jacques et François Charbon, seigneurs de La Ferrière; - Noble Clément Talcyrand, seigneur de La Roche de Chalcais; Noble et puissant seigneur Jean de Talcyrand seigneur de Grinhol; - Noble Jean de Tui Guyon; (Chroniqueur ibidem.) (Réparations) (Archiv. de Pau. B. 2396) 1579, du feu de Montpaon. (Archiv. de Pau. B. 1875) 1583. Vente de la seigneurie de Montpaon en faveur de René, vicomte de Rohan.

(Bull. archéol. du Périg. 1.134) René II, vicomte de Rohan, avait épousé en 1575 Catherine, fille héritière de Jean de Partenay, seigneur de Saubise, déjà veuve du baron de Fontenay, Henri III, voulant l'attacher à sa personne lui donna par acte public le 4 septembre 1580, avec le titre de comte du Périgord, la baronnie de Montpaon avec toutes ses dépendances, et même le droit de vente et d'aliénation... René mourut en 1585 laissant cinq enfants, deux garçons et trois filles. Catherine les éleva dans la réforme et leur en fit sucer l'esprit avec le lait... Catherine de Partenay conserva la baronnie de Montpaon jusqu'au 23 octobre 1603. Devenus majeurs à cette époque, ses enfants la cédèrent à noble Marc Duverdon, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. En 1617, la baronnie de Montpaon

appartenait à très haut, très illustre et très puissant seigneur messire Jehan Phedups de Foix, comte de Guirçon et du Fleix, seigneur et baron d'Eymet, Montcuq, Mortalon, Labrousse etc. Elle embrassait alors sept paroisses: Ménésterol, Saint-Martial, Saint-Remy, Eygurande, Gardinet, Saint-Parthélémy et Eychaugnac.

En 1694 Montpouët était dans le domaine et la juridiction de Suzanne-Henriette de Foix de Candalle, et en 1789 elle était possédée par M^r de Brocamp.

La famille de Foix de Candalle était alliée à un grand nombre de maisons principales et célèbre dans l'histoire de la province, mais nous aimons surtout à signaler les vertus qui ont brillé d'un si vif éclat dans deux de ses membres: M^{lle} de Foix de Candalle et Belzunce son neveu. Sa charité de M^{lle} de Foix était si grande qu'il lui arrivait parfois de nourrir dans une seule journée jusqu'à trois ou quatre mille pauvres. Nous parlerons bientôt de l'hospice qu'elle a fondé. Sa vie a été écrite par son parent M^{gr} de Belzunce, ce grand évêque qui vendit plusieurs fois, pour les pestiférés de Marseille, sa croix pectorale, quand lui rapportait toujours sur des boisseaux d'argent.

Le château qu'elle habitait ordinairement M^{lle} de Foix de Candalle se trouvait ou est bâtie la maison de M^r Léonardon.

Hôpital de la Providence. M^{lle} Suzanne-Henriette de Foix de Candalle, princesse de Buch, dame de Montpouët, mue de compassion pour les souffrances des pauvres, s'efforça d'améliorer leur sort. Elle leur fit construire dans ce but en 1687, près de la porte de St. Foy une maison à laquelle elle donna le nom d'Hôpital de la Providence. Elle fit ensuite, négociant à Paris par son neveu et futur héritier, Henri-François de Foix de Candalle, pair de France, duc de Randon, un arrangement avec les sœurs de Saint-Saxare. Cet arrangement, après avoir long-temps traîné en longueur, fut conclu à Paris le 5 mai 1687 au nom de la communauté de St. Saxare d'une part et de la dame fondatrice, représentée par Henri-François de Foix de Candalle d'autre part.

L'admirable testament de M^{lle} de Foix en date du 20 février 1692 renferme le détail des biens meubles et immeubles dont elle enrichit son cher hôpital de la Providence. Elle mourut à Montpouët le 1^{er} juin 1706 et l'édit hôpital se trouva ainsi en possession du riche héritage qu'elle lui

avait légué. Il y eut d'abord deux religieuses dans cet hôpital, une troisième leur fut ensuite ajoutée.

L'ouragan révolutionnaire survint et vendit tous ces biens qui furent perdus pour les pauvres. A dater de cette époque, désastreuse, jusqu'en 1838 il n'y eut plus à Montbrion qu'un simulacre d'hôpital qui ne pouvait recevoir aucun malade, ayant conservé néanmoins, on ne sait pourquoï, sa commission administrative. En 1838 on obtint quatre religieuses de la Miséricorde de Bergerac auxquelles on assurait à perpétuité une somme de 600 francs pour leur tenir lieu de traitement et d'indemnité de logement. Elles commencèrent ainsi leur œuvre auprès des jeunes filles pauvres et des malades indigents. Enfin un décret du 1^{er} juillet 1854 autorisa la reconstruction d'un nouvel hôpital et les religieuses en prirent possession au mois de septembre 1856. Au dessus de la porte d'entrée on plaça une plaque de marbre avec cette inscription: *Christi in pauperibus, qui christi dans les pauvres*. Le 3 avril 1876 une salle dédiée fut ouverte à l'hôpital pour les petits enfants au-dessous de sept ans.

Enfin en 1877 l'œuvre s'est complétée par un magnifique ouvroir bien-aimé des jeunes filles. L'établissement possède une chapelle sous l'invocation de St. Marthe. (Extrait des origines chrétiennes des hôpitaux etc. par M. A. B. Pergot. Le Calendrier de 1843 p. 240. renferme un article intitulé "L'hôpital de Montpaon"; il est fait dans un mauvais esprit.

¶ Au village de Tarrouty Gallo assati il y avait un couvent ou logia. Bénédict de Got, archevêque de Bordeaux, devenu pape sous le nom de Clément V. C'est le monastère nommé de Gallo Rostre dans la Pancarte de 1556 et dépendant alors de l'abbaye de Chancelade et plus tard des religieuses de Vanclaire. M. de Gourgues le confond avec le prieuré de St. Vincent Talmonier dont le nom a de la similitude. Je tiens à rectifier l'erreur commise dans cette dernière

23. Chapelle et école de S.^t Jammet. (Semaine Religieuse de Périgueux t. XIV (1880) p. 899. L'article renferme des inexactitudes, notamment relativement à l'ancien château de M^{lle} de Foix qui était, situé sur l'emplacement de la maison Léonardon; il n'en resta plus rien.)
- Documents divers relatifs à Montpaon.
(Archiv. de Pau E. 789) 1244, 1431. Donation du domaine appelé Les Chabarnus, dans la châtelainie de Montpaon, par Archambaud II, comte de Périgord, à Pierre Tavernier.
(Ibidem) Déclaration de Pierre, vicomte de Castillon, constatant que le lieu appelé Puy-de-Chalus est dans la juridiction de Montpaon et appartient au comte de Périgord.
Donation de 60 livres de rente, assignées sur le piage de Montpaon et les revenus de Bernevent par Archambaud II, comte de Périgord, à sa fille Arembores, veuve d'Arissans de Caumont. - Cession par Geoffroy Donet, écuyer à Archambaud II, comte de Périgord, de tous les droits qu'il avait dans la châtelainie de Montpaon.
(Ibidem) Accord entre Archambaud II de Périgord et Jean de Grailly, au sujet des limites des châtelainies de Montpaon et de Gurçon. - Sentence arbitrale rendue par Gérard V, comte d'Armagnac, entre Archambaud II, comte de Périgord et Jean de Grailly, seigneur de Gurçon, par laquelle une moitié du lieu de Puy-de-Chalus est attribuée à la châtelainie de Montpaon, et l'autre à celle de Gurçon.
Ventes de terres, situées à Montpaon, par Arnaud Reys et Guilhem Boffatz à Archambaud II, comte de Périgord.
Transaction entre Archambaud II de Périgord et Itier Vigier, écuyer, touchant le piage de Montpaon etc.
(Archiv. de Pau E. 790) 1307, 1492. Hommage rendu à H^{lle} VII, comte de Périgord, par Guillaume de Montpaon, écuyer.
(Archiv. de Pau E. 791) 1473. Réformation du domaine de la baronnie de Montpaon, faite par François de Challon et Jacques de La Ferrière, commissaires d'Alain d'Albret, comte de Périgord; revenus en argent et en nature appartenant au comte de Périgord dans les paroisses de Guirande, Saint Martin, Saint-Andrieu, Saint-Vivien, Pontyraul, Escournae, Servenches, Saint-Vincent de Jallomostier, Monesteyrol, Monestlet, le Buxet, Saint-Martial, Saint-Remède, Saint-Sernin, Saint-Sauveur, Beljoyet, le Pizou. (il y a une double).

(Archiv. de Pau E. 792) 1500, 1502 Procès: entre
Alain d'Albret, comte de Périgord, et Odet
d'Aydie, sénéchal de Carcassonne, concer-
nant l'étang de Montpaon - Entre les
chartreux de Valclaire au sujet de bois sit-
ués à Montpaon - Rôle des tenanciers pla-
cés sur la limite de la seigneurie de Mont-
paon et de celle de saint Aulaye. -
Mémoire remis aux Chartreux par le seigneur
de Puységuy et les officiers de Montpaon. E.
(Archiv. de Pau E. 793) 1516-1538 Lettre de
Jean, roi de Navarre, comte de Périgord,
adressée aux habitants de la châtellenie
de Montpaon, pour leur faire connaître la
nomination de Gaillardon de Montesquieu,
son grand-écuyer, comme capitaine de
Montpaon. - Protestation d'Alain d'Al-
bret contre la nomination de cet officier.
- Note relative aux usurpations commises
dans la juridiction de Montpaon par le
seigneur de la Roque du Breuil. - Enquête
faite par Jacques de Nort, lieutenant gé-
néral en la juridiction de Montpaon, au sujet
des concussions imputées à Guillaume Petit,
lieutenant du capitaine de ce lieu. -
Vente de la forêt de Veriches, située à Montpaon,
par les commissaires de Henri II de Navarre,
à François et Guillaume Petit, habitants de
Montpaon. Etc.
(Archiv. de Pau E. 794) 1543, 1578. Procédure
de Guillaume Petit, capitaine de Montpaon,
contre des paysans qui avaient tiré un cert.
Rachat par le clercain de la seigneurie de
Montpaon, engagée à M. de Rohan.
Vente de bois situés dans la châtellenie de
Montpaon par Marie, reine de Navarre,
à Michel de Sur, seigneur de Songa. -
Etat des dettes dont la châtellenie de Mont-
paon était chargée, adressée par de Pomereu,
trésorier, à la reine de Navarre.
Rachat de la seigneurie de Montpaon, par les
commissaires de Henri III de Navarre à Robert
Fiehepain, seigneur de la Goujonnière, marchand
fournissant l'argenterie de ce prince. Etc.
(Archiv. de Pau E. 795) 1521. Rôle des cens et
rentes dus au roi de Navarre, comte de Périgord,
vicomte de Limoges, par les habitants de Montpaon:
Jean Pignatrotain, Bernard Denis, Pierre Sessagnet,
Philippe Dauze, Pierre Brugière, Pierre Des Rivaux,
Etienne Delaig, Pierre Bony, Martial Des Maisons,
Guillon de la Geneste, Jean Laurent dit Dumas etc. etc. f. 334e.
Jean Molinier, Thomas Boulgre. (Voy. Bull. Arch. VII.)
- Louis de Montlouis était seigneur de Montpaon
dans la première moitié du XV^e siècle (Bull. Arch. X. 72)

(Bull. Hist. et Archéol. du Périgord. Note inscrite à la fin du registre des actes de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse S^t Martial d'Artenset pour l'année 1782)

à Rejouissances à Monpon et Saint-Martial les 8 et 13 janvier 1782 à l'occasion de la naissance de

Monsieur le Dauphin.

Est icy pour mémoire perpétuelle. Ce qui suit afin d'être un monument éternel de l'amour qu'a pour son roi; et la famille royale. Cette paroisse de S^t Martial.

Le mois de novembre 1781, M. le comte de Fumel, commandant de la province, envoya des ordres à Monpon pour faire des rejoissances publiques à l'occasion de la naissance de Monsieur le Dauphin, arrivée le 22 octobre 1781. Comme il falut faire des préparatifs, ces rejoissances ne purent avoir lieu que le jour des Rois 1782. Elles auraient été très peu de chose si le sieur Bouchou de Florincour, avocat en Parlement et receveur des domaines du roi à Monpon, ne s'était point donné des soins et des mouvements à ce sujet, et fait des dépenses en son propre, pour les rendre aussi brillantes que l'endroit pouvait le comporter.

Il n'avait jamais eu à Monpon de drapeau pour les troupes bourgeoises, led. S^t Bouchou en fit faire un, à ses dépens, en taffetas de trois couleurs bleu, rouge et blanc, entouré d'une crepine d'argent le bâton orné de sa lance en fleur de lis, il fit porter aussi six petits canons de la forge de Mussidan, fit acheter un baril de poudre à Bordeaux, fit venir trois tambours et trois fifres, du Mont-ravel, acheta le fagotage pour le feu de joye, payé un tambour major. Enfin fit toutes les dépenses sans que personne de Monpon voulut rien contribuer, quoique plusieurs l'eussent promis: ce fut lui encore qui envoya à ses dépens à toutes les paroisses de cette juridiction et qui nomma les commandants pour les troupes. Enfin lui seul se donna tous les mouvements possibles pour rendre cette

cérémonie aussi auguste que l'objet le méritait. Bénédiction du drapeau à S^t Martial. Le drapeau nouveau exigeoit une cérémonie particulière, il falloit le bénir, le S^t Bouchou voulut que cette bénédiction se fit dans l'église de cette paroisse, comme en étant paroisson, sa maison se trouvant dans les faux bourgs de Monpon, appelés de Saint-Martial.

Il pria monsieur de Quessart de Beaulieu, curé de cette paroisse, qui se rendit le matin jour des Rois à Monpon pour s'en charger.

on partit de chez led. s^r Bouchou à neuf heures ou on prit le drapeau qui était plié, au bruit de six coups de canon qui avertirent s^t Martial du départ, il y avait un détachement de quarante fusiliers pour l'accompagner, tous proprement mis, avec cocardes et plumets à leurs chapeaux, commandés par trois officiers, à côté du drapeau étoient deux officiers l'épée nue, un autre détachement de la bourgeoisie de cette paroisse fut au devant avec un tambour; le tout arriva à l'église dont le portail, par les soins de M. le curé était orné de lauriers et gardé par quatre fusiliers.

M. le curé commença la messe, après l'évangile il fit la bénédiction du drapeau qui était au milieu d'une double paye de fusiliers depuis le portail jusqu'au balustre, il commença par faire l'aspersion, puis l'encensement autour du drapeau, qui ne fut déployé que pour lors, ensuite on plaça un fauteuil au milieu de l'autel dans lequel M. le curé s'assit, fit avancer le porte drapeau, le fit mettre à genoux, dit les oraisons d'usage en pareil cas, et lui donna l'accollade, le tout au bruit des tambours et des fifres, et des cris de vive le Roi et monseigneur le Dauphin, ensuite il continua et finit la messe, qui fut célébrée militairement. Après quoi on se retira à Monpon pour continuer les cérémonies des réjouissances. Le Te Deum fut chanté dans la chapelle de Monpon où le curé de Monestrol se trouvait rendu: le feu de joye fut allumé par le juge royal seul au bruit du canon et des décharges de mousqueterie, il y avait au moins huit cents fusiliers.

Comme la bénédiction du drapeau était une nouveauté pour cette paroisse, il y avait au moins plus de trois mille personnes, soit étrangères ou des environs et le tout avec un beau temps.

Rejouissances et feu de joye à s^t Martial. Le sieur Bouchou, après la cérémonie et la bénédiction du drapeau, ayant emmené diner chez luy M. le curé de s^t Martial, M. Bicheau et autres principaux, le drapeau étant déposé dans sa maison ou on montoit la garde, il fut résolu pendant le repas, que pour témoigner la joye de la naissance de Monseigneur le Dauphin, la bourgeoisie de cette paroisse ferait aussi ses réjouissances particulières le dimanche suivant ce qui fut unanimement approuvé par tous messieurs les bourgeois et principaux habitants et qui fut exécuté.

M. Bouchou prêta son drapeau et ses canons. En conséquence le 13^e janvier 1782 la bourgeoisie sous les armes fut chercher le drapeau chez luy avec le plus grand appareil, arrivé icy la messe

se chanta militairement avec les tambours et les fifres, de même que les veppes, on chanta aussi le Te Deum, après quoi on fut allumer le feu en cérémonie, qui le fit par M. le curé en habit ordinaire, et par M. Bouchou, il y eut un diner splendide chez M. le curé, où la santé du Roi et de Monseigneur le Dauphin fut bue au bruit du canon et des fanfares.

Le soir il y eut un grand souper qui se fit chez madame Nabissau ou toute la bourgeoisie de cette paroisse avec leurs familles assistèrent; le tout aux frais de chacun qui se cotisèrent libéralement; il y eut un bal toute la nuit, tout se passa avec la plus grande décence.

On le repute, toutes les dépenses de cette fête en canons, poudre, tambours, fifres, bois et repas se firent par la bourgeoisie de cette paroisse sans exception qui y contribua généreusement, ce qui doit être une confusion pour Monpou dont les principaux habitants ne voulurent rien fournir pour réjouissances de leur ville. Et dont partie se tint renfermée au fond de leurs maisons dans la crainte de contribuer à quelque dépense, la générosité seule de M. Bouchou y ayant supléé. Cependant c'est une ville royale.

Pour ne rien omettre, il est encore bon de sçavoir que mondit Sr Bouchou avait formé une petite compagnie de jeunes enfants écoliers latinistes au nombre de vingt ayant leur drapeau particulier, porté par le fils de Sr Bouchou, tous ces enfans étoient proprement habillés avec cocardes et plumets à leurs chapeaux en forme de pandaches, ils étoient tous armés, ils marchèrent à la tête et cela faisoit un fort joli effet. C'étoit la compagnie de Monseigneur le Dauphin.

Et moi curé de cette paroisse St Martial ay cru être de mon devoir de consigner sur ce registre ce qui s'est passé à ce sujet pour être en mémoire perpétuelle et pour qu'à l'avenir on fasse mention honorable des habitants de ma paroisse afin que leurs successeurs puissent les imiter dans leur amour pour leur roy et la famille royale.

A St Martial, le 30 décembre 1782.

De Quessart, curé de St Martial. n
(Pour copie textuelle A. Duverneuil.)

(Notice de la bibl. Wolfenbüttel traduite par
M. Delprat, p. 138 et suiv.) - En 1273,
(Puy-de-Chaluz) Archambaud III, comte de Périgord
et Jean Picard, châtelain de Castellon et
de Gourson, munis de sauf-conduits, paraissent
à Chaluz devant Arnoul de Mareuil,
archidiaque de Périgord, et maître Jean Do-
minique juge du roi d'Angleterre, qu'ils ont
choisis pour arbitres dans leur différend au
sujet de la possession du Puy de Chaluz et
des limites de Gourson et de Montpaon. Mais
maître Jean Dominique, ayant appris qu'un
grand nombre de gens armés appartenant
au comte de Périgord, étaient dans le Puy-
de Chaluz, et craignant, malgré le sauf-con-
duit qu'il avait reçu de ne pouvoir pronon-
cer librement sur l'objet du litige, d'autant plus
que le prévôt du roi venait d'être assailli
par les gens du comte, qui s'étaient jetés sur
lui comme sur un ennemi public, requiert
du comte de faire sortir du château du Puy
tous les gens armés. Le comte ayant refusé
d'obtempérer à cette requête, Jean Domini-
que lui ordonne au nom du roi d'Angleterre,
et sous peine d'encourir la perte de tous ses
fiefs d'avoir: 1° à détruire les nouveaux ou-
vrages construits dans le Puy de Chaluz,
depuis le sauf-conduit accordé par le sé-
néchal; 2° à renvoyer les hommes armés qu'
il avait introduits; 3° à s'abstenir de toute
violence jusqu'à ce que l'affaire en litige
ait été jugée. C'est à dire jusqu'au mer-
credi avant la fête de la Pentecôte, jour au-
quel ce jugement est renvoyé. Nous n'avons
point trouvé dans le manuscrit de Wolfen-
büttel la suite du procès.

(Haverint universi quod, convenientibus
coram domino Arnulpho de Mareil, archidia-
cono Petragoricensi, et magistro Johanne
Dominici, clerico vel iudice illustrissimi
regis Anglie et ducis Aquitanie, nobili viro
Arcobaldo, comite Petragoricensi ex una par-
te, et Johanne Picardi, castellano de Cas-
tellione et de Gorson, pro dicto domino re-
ge Anglie et duce Aquitanie, ex altera,
super controversia que coram archidiacono
et magistro Johanne inter predictas partes
amicabiliter examinari et tractari debe-
bat desuper terminis et finibus de Gorson
et Monte-Pao, et specialiter super monte
seu podio de Castlutz hac die presenti col-
lecta ad hoc et specialiter assignata in pre-
dicto podio, de conductu partium pretic-
tarum et nobilis viri domini Lucis de Tha-
ney, militis, senescalli Vasconie, coram quo
actum fuerat ut, ab illa die conductus us-
que ad presentem nichil per alterutrum

partium vel utramque fieret in dicto monte
novum vel injuriosum vel prejudiciale. Cum
pars utraque contenderet possidere podium
supradictum, sicut hec omnia ibi dicta
fuerunt, dictus magister Johannes, intel-
lecto per dictum comitem et alios fide-
dignos, quod gentes ipsius comitis vel
armis et sine armis in magna multitu-
dine erant in dicto podio nomine dicti
comitis, taliter quod nec dictus magis-
ter cum comitiva sua, ad tractandum
dictum negocium juxta conductum sen-
scalli predicti et partium et pars pre-
dicta castellani de Castellione, sine
magno periculo ibi declinare vel esse po-
terant etc. etc. » . Actum fuit prope dic-
tum podium de Chaslux a parte de Gorsson
XIII^a die introitus mensis Maii anno Do-
mini millesimo ducentesimo LXX^o tertio reg-
nante Edwardo rege Anglie, G. Wilelmo
episcopo Vasatensi, presentibus et vocatis
testibus: domino Helia de Castellione, Guil-
elmo Gombaldo, Ilerio, Espleitad et P. Gau-
terio, Augerio de Ffleis, Guillelmo Raigassa,
Bertrando de Salana, Augerio Tot militibus,
Petro de Oleta, rectore ecclesie de Monte-Re-
vello, B. de Curis, P. Augerio del Ffleis,
Augerio de Gorsson, Petro Tiferandi et Ar-
naldo Garsies, domicello, Johanne de Fflo-
ribus et me Geraldus Auster, notario pu-
blico, qui hanc cartam scripsi et signo
meo signavi » (Ms. de Wolfenbüttel N^o 438).

L'ancienne relique de la Sainte-Epine avec
une parcelle de la vraie croix donnée par
(le R.P. Jean-Marie Supérieur Général de la
Grande Chartreuse ?) les RR.P.P. Chartreux
est aujourd'hui renfermée dans un reli-
quaire en forme d'ostensoir, et autorisée
pour l'exposition solennelle par M^{gr}
Dabert qui a donné un authentique en
date du 20 mai 1874.

L'ancienne cloche de l'église de Montignac
provenait, dit-on, du vieux château et portait
une inscription que nul ne savait lire ;
elle fut refondue dans les premières années
de ce siècle parce que les cinses qui la sou-
tenaient étaient entièrement usés.

Presbytère. Le presbytère de Montignac fut
vendu nationalement le 24 frimaire an IV
et adjugé à Jean Dérargé de Montpont
pour 810 fr. (Archiv. de la Dord. R. 80
N^o 451.)

Château et Ville ou Bastide de Montignac.
Nous lisons dans l'Extrait d'un mémoire
du seigneur d'Albret contre la dame de
Montresor en 1502 : Le Comte de Périgord,
dont le château principal était au Tuy-
de-Chalup « en avait un autre au lieu
» du Petit Montignac près l'église et mai-
» son des religieux de Vauclair, mais
» tous deux par les ennemis anciens fu-
» rent abattus et sont encore en ruines
» et inhabités par si long-temps que n'est
» mémoire du contraire. » (Chroniqueur
1854, p. 138), cette destruction doit re-
monter à l'année 1399 époque de la con-
fiscation des biens d'Archambaud VI comte
de Périgord et de la démolition de ses
châteaux par ordre du Roi de France.

Dans le pays la tradition populaire a
conservé le souvenir du vieux château et
de l'ancienne ville de Montignac. On
montre encore les deux monticules au
côté duquel était bâti le château et les fossés profonds
qui le séparèrent de la ville ou bastide à
laquelle le Comte de Périgord, Archambaud
VI conféra en 1281 de nombreux privilèges.

Nous les trouvons consignés au fonds Sas-
sine tome X. 88, 89. Bibliothèque Nationale nous
signalons simplement les suivants : « ...

Item q^{uod} habitatores dictæ ville et in-
» posterum habitaturi possint vendere, aliè-
» nare et vel dare omnia bona sua mobi-
» lia vel immobilia cui voluerint salvo
» de immobilibus jure dñorum quorum
» res in feudum linebuntur. ... Item q^{uod}
» habitatores dictæ ville possint filias suas
» libere ubi voluerint maritare et filios
» suos ad ecclesiasticum ordinem facere

§ Montignac. Montignac est ainsi mentionné dans les pouilles et autres titres: «*Ecclesia de Montanhac*» (Pouille du XIII^s.); «*Villa Montanariaci*» (Coutumes, 1281); «*Capella de Montanhac*» (Pouille de 1382); «*Castellum de Montignacum, dictum le Petit*», 1399 (Arrêt de confiscation du Comte du Périgord); «*Petit Montinhac*», 1533 (Enquête pour la dame de Montresor); «*Eccl. de Montignaco, abb. de Beania*» (Parcartere de 1556); etc.

Montignac, annexe de Ménéstérol, a son église érigée en chapelle de secours par une ordonnance en date du 29 mai 1850. Ce monument avait été bâti en briques au XVII^s. et on lit sur son portail la date 1554. Il tombait en ruines lorsque M^r l'Abbé Couzet, alors curé de Ménéstérol, aujourd'hui Archevêque d'Auch, dont le zèle pour la maison de Dieu allait de pair avec son immense charité pour les pauvres, s'empressa de le faire reconstruire. Il le bénit le 1^{er} mars 1857. (17)

(Archiv. de la Dord., série O) 26 mars 1854. Adjudication des travaux de reconstruction de la Chapelle de Montignac-sur-Vauclaire consentie au S^r Jean Mentet moyennant la somme de 5.480^{fr}63^c.

La Chapelle de Montignac mesure 8^m50^c sur 4^m50^c de large. On y estime son autel en bois, ses colonnes ou serpente la vigne chargée de raisins et portant ses rameaux sur ses branches. Il y a une assez remarquable statue de la Vierge-Mère. On y voit encore une relique de la Sainte-Epine qui fut recueillie par M. Deluc maire pendant la Révolution. M. Deluc dans son enfance servait la messe au Père Dom Brunet chartreux; devenu maire à la Révolution il - 4) sa Chapelle de Montignac, d'après les anciens titres a pour titulaire S^t Martin. Sa chartre de fondation de Vauclaire, en 1335 porte: *Parochia S. Martini de Montignaco*. On y fête la sainte-Croix, 3 mai.

» pmoveri... Item q nullus habitaturus in
» dicta villa de quocumque crimine cap-
» pellatus vel accusatus nisi velit te-
» neatur se purgare vel defendere duello
» nec cogatur ad duellum faciendum
» et si recusaverit o habeatur ppter.
» hoc p convicto... Item habitantes in
» dicta villa frossent per pontem trans-
» versum fluvii yliae si forte habi-
» tantes dicta villae nolent ibi tenere
» pontem passent juxta modum et pre-
» cium passagii portus transversans
» villae s^{te} Tridis...»

Cucis de Montignac.

Rambaud, 1686 - Desguillaume, 1742 -

Champagnac, 1790 - Saugerie de Bouille,
institué par s^r Valette notaire apostoli-
c & Chartreuse de Vauclair, Lque.

(La plupart des documents sur ce monastère
sont empruntés à l'ouvrage intitulé: « La
Chartreuse de Vauclair en Périgord par
l'Abbé Gouxot » aujourd'hui archevêque d'
Auch.)

» s'écrit d'une chartreuse dans notre pays
» date d'Helie VIII, comte de Périgord (1295-
» 1311)... Quelle est la cause qui porte Hé-
» lie VIII à cette entreprise? L'histoire ne
» le dit pas, mais elle rapporte un fait
» qui peut bien y avoir contribué. La
» marquise de Périgord fille aînée d'Helie,
» entre à s^{te} Claire de Périgieux et donne
» ses biens au couvent. Le roi Philippe IV
» casse cette donation et veut que les pro-
» priétés de la marquise, quoique prove-
» nant de la succession de sa mère, re-
» viennent au comte, son père. Dans la
» pensée d'Helie la fondation d'un mo-
» nastère n'était elle pas comme un hom-
» mage rendu au désir de sa fille? (M.
» Gouxot p. 66) a sa mort l'empecha d'exé-
» cuter ses pieux dessins, il en chargea son fils
» Archambaud IV, Roger Bernard et le Cardi-
» nal de Taluyrand, les trois lumières de la
» province... Le premier acte public qui
» constate la docilité du fils aux pieuses
» intentions du père est la permission donnée
» par Philippe V à Archambaud de fonder
» la Chartreuse (voir le document) Cette pièce
» est de 1328. Elle est comme la fondation
» légale de la Chartreuse. Deux ans plus
» tard commença la fondation réelle. Elle
» remplaça un ancien prieuré conventuel
» nommé Valas dépendant de l'abbaye
» de Baigne (Charbonne). Le prieuré de Valas,
» est mentionné dans le Rôle de la taxe payée
» au Roi par les paroisses du Diocèse de Périg-
» uieux (Archiv. de Pau E. 615) 1293-1329, et
» dans le Procès-verbal de Pierre des Mortiers
» en 1382, archiprêtre de la Double (Duppla).

» le dimanche qui suit le 3 mai on expose à la vé-
» nération des fidèles la sainte relique à laquelle les
» paysans attribuent surtout la guérison du yeux.»

Note pour Monsieur l'abbé Carol.
Montpont

→ Sur la cloche de l'ortoge de
Montpont qui était autrefois la
cloche d'une ancienne chapelle consacrée
à St Roch et située au faubourg qui
porte aujourd'hui le nom, on dit
l'inscription suivante :

ANOVE DVPONT
INTENDANT DES AFFAIRES
DE L'AN 1601 MESSIRE
JEAN... P... DERITHE TOIX
M A FAICT FAIRE DV
REGNE DV ROY HENR(M)IV
ROY DE FRANCE ET DE
NAVARRRE

Montpont n'est chef-lieu de paroisse
que depuis 1823. - jusqu'à cette époque
son Eglise paroissiale avait été celle
de Messetrol.

[Signature]

25 mai 1877.